

---

## AVIS PUBLIC

---

### PROJET DE RÈGLEMENT URB-205-19-2025

### TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC des Jardins-de-Napierville, **que mercredi, le dixième jour du mois de septembre deux mille vingt-cinq (10-09-2025) à 16h45**, la MRC des Jardins-de-Napierville tiendra une **assemblée publique de consultation** sur le projet de règlement numéro URB-205-19-2025. Ce projet de règlement a pour objet de modifier le nom et les limites de l'affectation Commerciale douanière pour devenir Commerciale autoroutière dans l'aire para-urbaine de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle et dans les périmètres urbains de Saint-Cyprien-de-Napierville, de Saint-Jacques-le-Mineur et de Saint-Patrice-de-Sherrington. Toute personne intéressée par le sujet pourra être entendue lors de cette assemblée.

**Le projet de règlement numéro URB-205-19-2025** modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur (Règlement URB-205) de la MRC des Jardins-de-Napierville ainsi que le document sur la nature des modifications envisagées ont été adoptés par résolution du Conseil le 9 juillet 2025, lors d'une séance ordinaire.

Le projet de règlement numéro URB-205-19-2025 sera disponible pour consultation au bureau de chacune des municipalités locales, au bureau de la MRC, situé au 1767 Principale Saint-Michel, ainsi que sur le site internet [www.mrcjdn.ca](http://www.mrcjdn.ca).

Dans les six (6) mois de l'entrée en vigueur du règlement, les municipalités de Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Cyprien-de-Napierville, de Saint-Jacques-le-Mineur et de Saint-Patrice-de-Sherrington devront adopter tout règlement de concordance requis pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé.

Lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2025 à compter de 17h00, le Règlement URB-205-19-2025 sera soumis au Conseil pour adoption.

Donné à Saint-Michel, ce 11<sup>e</sup> jour de juillet 2025.



Amélie Latendresse  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC**

### **CERTIFICAT RELATIF À LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE RÈGLEMENT URB-205 DE LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE**

Je, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière de Saint-Jacques-le-Mineur, résidente de St-Basile-le-Grand, certifie par les présentes, sous mon serment d'office :

QUE j'ai affiché le présent avis public concernant la tenue d'une assemblée de consultation publique, mercredi le 10 septembre à 16h45, relatif à l'adoption du projet de règlement numéro URB-205-19-2025 à chacun des endroits désignés par le règlement AD-104 de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, entre 8h et 22h, le 21 juillet 2025.

Signé à Saint-Jacques-le-Mineur, le 21 juillet 2025.



Isabelle Arcoite  
Directrice générale et greffière-trésorière